

Conseil municipal – 20 juin 2019

Les conseils sont de moins en moins nombreux (5 par an) et sont plus volumineux à chaque fois : 65 points à l'ordre du jour et quelques 953 pages ...

1 grand point à l'ordre du jour de ce conseil: les comptes administratifs de 2018, autrement dit, ce qu'il en a réellement été financièrement au cours de l'année 2018. Autres points notables : un protocole avec la Semine, l'avancement du projet du 167 av Ch. de Gaulle, le règlement de publicité et le régime indemnitaire des employés municipaux.

Comptes administratifs :

Comme chaque année la ville est très fière de faire des économies et d'avoir une épargne brute bien supérieure à ce qui est exigé. Bien évidemment cela se fait au prix de moins de services pour les Neuilléens (il n'y a plus de colonies de vacances de la ville et pas de navette gratuite par exemple). Qui plus est : grâce au gain du recours sur le FPIC la ville a récupéré 27 millions d'euros. Au final l'épargne est de 46 millions !

Semine

Le protocole Semine s'étant terminé l'an passé, la ville a repris la gestion de son patrimoine privé et préparé un protocole pour solde de tout compte. Avant la fin de l'année la Semine devra se regrouper avec d'autres SEM comme l'exige la loi ELAN, du 23 novembre 2018.

Par ailleurs, le maire a été très fier d'annoncer que suite au **recours** (honteux) fait en 2009 sur l'impossibilité d'atteindre les objectifs de la loi **SRU**, la cour d'appel a condamné l'Etat à verser 2000 euros à la ville !

Lors des **questions diverses**, j'ai proposé que la ville expérimente l'**encadrement des loyers**. Je dois dire que l'accueil a été plus que frais ! La réponse a été : « laissons les autres villes faire cette expérience » (et je vous passe les commentaires privés que j'ai entendus).

Votes de « Neuilly-Solidarité-Ecologie »

- N°1 : désignation d'un représentant du conseil municipal susceptible d'être tiré au sort pour siéger au conseil de discipline de recours d'Ile de France : Abstention
- N°2 à 27 : Comptes Administratifs et Budgets Supplémentaires : Abstention sauf pour les logements sociaux (N°12 à 15) Contre, tellement les investissements sont ridicules.
- N° 28 : Protocole Semine: Pour

En ce qui concerne la 2ème partie :

- N°32 : Avenant n°1 à la convention EMAD : Abstention car d'une part si des objectifs précis sont fixés, rien n'est dit quant à leurs conséquences, d'autre part il n'y a toujours pas de tarification modulée en fonction du quotient familial.

- N°65 : Régime indemnitaire : Contre, les retenues en cas de maladie étant toujours inacceptables.